



Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

PV N°10 - REUNION DU 16 JUIN 2023

Présidence : Michel RAVIART

Présents : Gilles BRIOU, Joëlle LEMY, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Absents : Mickael AUBRY, Patrick BAUW, Pierre BIENVENU, Daniel DUBOIS (réfèrent éclairage et sols), Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU

Invité : Thierry HOCQUAUX - District Flandres

Prochaine réunion :

Mardi 04/07/2023 9h30

(si nécessaire et en visio)

Mardi 19/09/2023 (CFD)

Mardi 17/10/2023 (CFD)

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 26/06/2023

Le P.V n°09 est validé

Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

RAPPEL

La Commission Régionale des Terrains & Installations Sportives rappelle que pour toute demande de modification concernant une installation il faut envoyer une demande à :

terrains@lfhf.fff.fr

Seule la CRTIS est habilitée à modifier des libellés sur l'outil STADIUM

La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.

Il appartient également aux clubs et aux organisateurs de compétitions de vérifier que le niveau de classement de l'installation est compatible avec celui requis par le règlement de la compétition concernée

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ETREILLERS – STADE COMMUNAL – NNI 022960101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 23/05/2022 – Mr Joël EUSTACHE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06/04/2012

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 64,20m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **FRIERES FAILLOUEL – STADE COMMUNAL – NNI 023360101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/03/2022.

Date de la visite : 12/05/2023 – Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

Elle note que la protection de l'aire de jeu (main courante) n'est pas périphérique au terrain (Obligatoire pour le niveau T5).

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,60m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Compléter les parties manquantes de la main courante
- Mettre un miroir dans les vestiaires joueurs
- La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.



SUITE

- **VILLERS COTTERETS – STADE GERMAIN THIBAUT 2 – NNI 028100102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 20/11/2023.

Date de la visite : 04/05/2023 – Mr Dominique IBATICI - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/09/1998
- Rapport de visite effectué par Mr Dominique IBATICI – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 16/06/2033.

1.3 Changements de niveau de classement

- **EFFRY – STADE MUNICIPAL – NNI 022750101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

Date de la visite : 14/09/2022 – Mr Guy ANDRE - Membre de la CDTIS

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 18/10/2022 et prend connaissance du courrier et des photos transmises par le président du club de l'A.S. Effry qui attestent que les travaux de sécurisation des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré ainsi que la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44 sous la barre transversale ont été réalisés.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le reclassement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2033.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

- **GUIGNICOURT – STADE COLLEGE ALEXANDRE DUMAS – 023600301**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 30/09/2023.

La Commission prend connaissance du mail de Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS nous informant que le Collège privé propriétaire de l'installation renonce au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

- **PERNANT – STADE COMMUNAL – 025980101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/01/2023.

La Commission prend connaissance de l'attestation de la Ville nous informant que l'installation n'est plus utilisée et renonce au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



SUITE

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

4 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ABLAIN ST NAZAIRE – STADE FERNAND CORNILLE – 620010101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

Date de la visite : 06/06/2023 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 16/06/2033, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public avant le 31/08/2023.

- **ELEU DIT LEAUWETTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622910101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/12/2024.

Date de la visite : 10/05/2023 – MM Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2033, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public avant le 31/08/2023.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Enlever les dalles caoutchouc en pied de poteaux de buts

- **ELEU DIT LEAUWETTE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 622910102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 25/02/2023.

Date de la visite : 10/05/2023 – MM Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 16/06/2033.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Enlever les dalles caoutchouc en pied de poteaux de buts



SUITE

- **FRESNICOURT LE DOLMEN – STADE VERDREL 1 – NNI 623560101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/09/2022.

Date de la visite : 13/05/2023 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du 29/06/2022

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une longueur de 99,70m (ou supprimer les mains courantes sur les largeurs) et une largeur de 50,60m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés

- **LABOURSE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 624800101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/06/2023.

Date de la visite : 11/05/2023 – MM Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (Bancs de touche).

La Commission propose de déplacer les bancs de touche ou de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 60,40m pour obtenir les dégagements minima nécessaires (2,50m).

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Compléter les parties manquantes de la main courante côté vestiaires

- **LAVENTIE – STADE DU COSEC 1 – NNI 624910201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/07/2022.

Date de la visite : 25/05/2023 – MM Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 16/06/2033.



SUITE

- **ST VENANT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 627700102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/07/2022.

Date de la visite : 07/06/2023 – MM Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 16/06/2033, sous la réserve suivante à lever avant le 30/09/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **VERQUIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 628480101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2022.

Date de la visite : 06/06/2023 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2033, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public avant le 30/09/2023.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **BONNIERES – STADE PIERRE HARDUIN – 621540101**

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 21/03/2033.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable avec un terrain en pelouse naturelle et de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier ou échéancier
- Plan des vestiaires

La Commission note que l'aire de jeu est de 105mx59m.

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de nouveaux vestiaires pour un classement de l'installation en Niveau T6 PN.

Pour son classement en Niveau T6 PN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.



1.6 Retraits de classement

- **MAROEUIL – STADE ORLANDO BALESTRA 3 – 625570103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2023.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 15/05/2023 informant vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalable

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **COURRIERES – STADE GABRIEL PERI – 622500101 et suivants**

MM Michel RAVIART Président de la CRTIS et Jean Paul TURPIN Président de la CDTIS Artois ont reçu le 30/05/2023 à la Ligue les Maîtres d'œuvre du projet de rénovation des installations sportives du stade.

La Commission conseille à la collectivité de demander pour chaque installation concernée par ce projet un Avis Préalable de façon à sécuriser la décision de classement des installations à l'issue des travaux.

- **WINGLES – STADE LEONARD DANIEL 1 – NNI 628950201**

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 17/02/2027

M Jean Paul TURPIN, Président de la CDTIS constate le 12/05/2023 la mise en œuvre de nouveaux bancs de touche, objet d'une aide FAFA

- **HINGES – COMPLEXE SPORTIF 1 - 624540101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 09/05/2026

M Jean Paul TURPIN, Président de la CDTIS constate le 15/05/2023 la mise en œuvre d'une nouvelle main courante, objet d'une aide FAFA

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOULOGNE SUR MER – STADE DE LA LEGION D'HONNEUR 2 – NNI 621600302**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 25/02/2023.

Date de la visite : 09/05/2023 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/09/2006
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2033, sous les réserves suivantes à lever avant le 30/09/2023 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Compléter les parties manquantes de la main courante (passage entrée des engins)

- **MENNEVILLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 625660101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 17/05/2023.

Date de la visite : 11/05/2023 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 04/05/2023

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 16/06/2033.



1.3 Changements de niveau de classement

- **ETAPLES – STADE FRANCOIS GUILLUY - 623180101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 12/05/2024

La Commission prend connaissance du courrier d'engagement de la mairie en date du 07/06/2023 sur des travaux permettant à terme un classement au niveau T3 PN.

Ce courrier reprend les points de non-conformités relevés au rapport de visite en date du 24/05/2022 dressé par Michel RAVIART – Président de la CRTIS et Jacques VARLET – CDTIS District Côte d'Opale et membre de la CRTIS

Elle note un engagement sur des travaux permettant les levées de non-conformités pour le niveau actuel pour le 31/07/2023 et une mise en conformité pour un niveau T3 PN suivant le rapport de visite pour le 31/08/2024

Elle rappelle que pour un niveau T3 PN des essais in situ validant les qualités de la pelouse devront aussi être réalisés conformément à l'art.3.2.6.1 du Règlement des Terrains & Installations Sportives de la FFF.

Les travaux concernant l'éclairage ne pourront être pris en compte que sur présentation d'une demande d'Avis Préalable Eclairage accompagné notamment d'une étude d'éclairage.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un niveau Travaux (Niveau T3 PN) jusqu'au 31/08/023 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

- **DESVRES – STADE DU CHATEAU DU DESERT 1 – 622680401**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 04/06/2022.

La Commission prend connaissance du courrier de la mairie de Boulogne Sur Mer, gestionnaire utilisatrice de cette installation, en date du 30/05/2023 nous informant que l'installation n'est plus utilisée et ne souhaite pas donner suite au classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOULOGNE SUR MER – STADE DE LA LIBERATION – NNI 621600101**

Cette installation est classée en Niveau T1 PSH jusqu'au 24/09/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 16/12/2022.

Date de la visite : 14/06/2023 – MM Jacques VARLET – Membre de la CRTIS et Bertrand VARLET – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairement moyen horizontal : 677 Lux (sources IM avec arrêt d'une partie des sources lumineuses)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.62

U2h Facteur d'uniformité : 0.83

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **HELFAUT – STADE MICHEL BECART 1 & 2 – 624230101 & 624230102**

La Commission prend connaissance de la délibération de la Mairie en date du 14/09/2021 nous informant que les installations du Stade Michel Bécard portent désormais le nom de « **STADE MAURICE FALLET 1 & 2** ».

Remerciements

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BETHENCOURT – STADE MUNICIPAL 1 – 590750101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

Date de la visite : 11/05/2023 – Mr Pascal LESAINTE - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 16/06/2033.

La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.

- **COURCHELETTES – PLAINE DE JEUX 2 – 591560302**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/11/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 16/06/2033.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **HASPRES – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 592850101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2022.

Date de la visite : 04/05/2023 – Mr Patrice RATTE - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (buts rabattables).

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 62,30m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Sécuriser le toit métallique des bancs de touche présentant un danger (sauf changement des bancs à l'intersaison)
- Porter la longueur des bancs de touche à 2,50m



SUITE

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **ST SAULVE – SALLE SAINT EXUPERY – NNI 595449901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

Date de la visite : 30/05/2023 – MM Pierre PISKORZ & Patrice RATTE – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 02/06/2023
- Plan de la salle

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 16/06/2033.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **WAZIERS – STADE GAYANT 2 – NNI 596540102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2031.

Date de la visite : 31/05/2023 – MM Pierre PISKORZ & Patrice RATTE – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage en niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 228 lux (sources Led)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.40

U2h Facteur d'uniformité : 0.61

Points bis : Conformes

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 16/06/2027.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement



SUITE

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **VIEUX CONDE – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 596160101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 16/05/2033.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 25/05/2023.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ESTAIRE – COMPLEXE SPORTIF HENRI DUREZ – NNI 592120201**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 21/10/2022.

Date de la visite : 01/09/2022 – Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS & Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Tests in-situ du 24/11/2022
- Rapport de visite effectué par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS & Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 21/10/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public avant le 31/08/2023.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Installer un lavabo (EC/EF) dans les vestiaires joueurs
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitre

- **HERLIES – STADE JEAN FRANCOIS BIRONNEAU – NNI 593030101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 05/04/2021.

Date de la visite : 06/06/2023 – Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de but et de touche et le premier obstacle rencontré (main courante)

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une longueur de 99,30m et d'une largeur de 64,50m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Mettre la hauteur du but droit en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Remplacer le plexiglas cassé du banc de touche des délégués
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Sécuriser la fixation au sol du but côté gauche
- Installer un lavabo (EC/EF) et un miroir dans le vestiaire arbitre



• **LEFFRINCKOUCKE – STADE GEORGES DACOSSE 2 – NNI 593400102**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2023.

Date de la visite : 16/03/2023 – Mr Jean ZUNQUIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 14/04/2023
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50 m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 58,80m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Reprendre les tracés pour les mettre en conformité avec les Lois du Jeu (points de penalty, surfaces de buts et de réparation)
- Supprimer les poteaux en béton présentant un danger
- Supprimer les anciennes fixations des buts réduits situées dans la zone de sécurité des 2,50m

• **LEFFRINCKOUCKE – STADE GEORGES DACOSSE 3 – NNI 593400103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2023.

Date de la visite : 16/03/2023 – Mr Jean ZUNQUIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 14/04/2023
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau A8 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (Pylônes d'éclairage ou main courante)

La Commission propose de retracer l'aire de jeu une largeur de 40 m pour obtenir la largeur de zone de sécurité nécessaire.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Recouvrir le tampon situé dans la zone de sécurité des 2,50m par un revêtement en gazon synthétique collé
- Supprimer le tube situé dans la zone de sécurité des 2,50m

1.3 Changements de niveau de classement



1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **COUDEKERQUE VILLAGE – COMPLEXE SPORTIF FORT VALLIERES 4 – NNI 591540204**

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 18/11/2028.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 11/05/2023 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T6 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 18/11/2028.

- **DUNKERQUE – STADE DU FORT LOUIS – NNI 591830601**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 24/06/2023.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 11/05/2023 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T5 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/12/2033.

1.5 Avis préalables

- **HAZEBROUCK – STADE AUGUSTE DAMETTE 2 – 592950102**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 26/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable (pour le changement de revêtement du terrain en Gazon Synthétique avec des vestiaires existants.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Plan de l'aire de jeu avec zone de sécurité à plus de 3,50m/ lignes de touche

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T4 SYN.

Pour son classement en Niveau T4 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (règlement TIS 2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de dégagement de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.



1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

- **LOOS – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 593600201**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2024.

La Commission prend note du mail de la ville nous informant que cette installation n'existe plus.

La Commission référence l'installation en retrait de classement.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **HAZEBROUCK – STADE AUGUSTE DAMETTE 2 – 592950102**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 26/09/2029.

L'éclairage existant n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable Eclairage pour cet éclairage

La Commission invite la collectivité à produire une étude d'éclairage à l'appui de sa demande d'APE ou à demander le classement de cet éclairage existant (niveau E7 pour une installation existante sans une étude d'éclairage) auprès de la CDTIS Flandres

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BONDUES – COMPLEXE SPORTIF DU FORT 1 – 590900101**

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 15/11/2032

Michel RAVIART Président de la CRTIS et Séverine DESPINOY - CDTIS Flandres se sont rendus sur site le 14/06/2023 pour conseiller la collectivité et le club sur les travaux à réaliser pour permettre un niveau T3 PN de l'installation et les aides FAFA possibles

La collectivité est invitée à demander un Avis Préalable sur les travaux envisagés pour sécuriser le classement futur de cette installation.



SUITE

- **BONDUES – COMPLEXE SPORTIF DU FORT 4 – 590900201**

Cette installation était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 24/07/2022

Michel RAVIART Président de la CRTIS et Séverine DESPINOY - CDTIS Flandres se sont rendus sur site le 14/06/2023 pour conseiller la collectivité et le club sur les travaux à réaliser pour permettre un niveau T3 SYN de l'installation et les aides FAFA possibles

La Collectivité est invitée à demander un Avis Préalable sur les travaux envisagés notamment des vestiaires pour sécuriser le classement futur de cette installation.

La Commission rappelle que cette installation n'est plus classée à ce jour et ne permettra pas l'organisation de compétitions pour la prochaine saison. Des essais décennaux (date de mise en service de l'installation 24/07/2012 +10 ans) sont nécessaires ainsi que l'envoi d'une demande de confirmation de niveau à la CDTIS.

- **NEUVILLE EN FERRAIN – STADE JEAN DEPOORTERE 1 - 594260101**

Cette installation est classée niveau T4 PN jusqu'au 09/12/2023

Michel RAVIART Président de la CRTIS et Séverine DESPINOY - CDTIS Flandres se sont rendus sur site le 02/06/2023 pour conseiller la collectivité et le club sur l'état de la pelouse et les travaux de maintenance projetés.

Les travaux prévus doivent contribuer à récupérer de meilleures sensations aux appuis. La qualité et la densité de la couverture végétale sont essentielles. Une pelouse de terrain est un sol sportif technique et vivant qui requiert des personnes connaissant ces problématiques et des matériels/matériaux adaptés, ce qui semble être ici réunis. La CRTIS reste à disposition.

La Commission acte la réception de la demande de confirmation de classement de cette installation

- **SAINT ANDRE LEZ LILLE – STADE CABY 1 – 595270201**

Cette installation est classée niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2032

À la suite de l'avis défavorable rendu par le GT Classement de la CFTIS le 30/03/2023, Michel RAVIART Président de la CRTIS et Séverine DESPINOY - CDTIS Flandres se sont rendus en mairie et sur site le 01/06/2023 pour conseiller la collectivité sur les modifications à apporter au projet pour l'obtention d'un niveau T3 PN

La Collectivité est invitée à redemander un Avis Préalable sur les travaux envisagés englobant les vestiaires pour sécuriser le classement futur de cette installation.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **FLEURY – STADE ANDRE REMY – NNI 602390101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 21/03/2023 et prend connaissance du rapport de visite effectué par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS nous informant que les travaux de sécurisation (retrait des buts amovibles avant chaque rencontre) ont été réalisés et que les sanitaires de la Salle polyvalente sont à nouveau accessibles aux joueurs et au public.

La Commission constate l'absence de clôture de l'installation (obligatoire pour un niveau T5)

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le reclassement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 16/06/2023.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CIRES LES MELLO – STADE HENRI BAILLY 1 – NNI 601550101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/06/2023.

Date de la visite : 23/05/2023 – MM Philippe POULAIN & Didier LANGLET – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan masse
- Rapport de visite effectué par MM Philippe POULAIN & Didier LANGLET – Membres de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2023, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public avant le 30/09/2023.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Compléter les parties manquantes de la main courante
- Installer un lavabo (EC/EF) et un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitre
- La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.



- **NOINTEL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 604640101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2028.

Date de la visite : 28/05/2023 – Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du 25/05/2023
- Rapport de visite effectué par Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2033, sous les réserves suivantes à lever avant le 30/09/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Compléter les parties manquantes de la main courante
- Porter la longueur des bancs de touche joueurs à 2,50m
- Protéger le ballon d'eau chaude dans les vestiaires joueurs et arbitre
- Installer un lavabo (EC/EF) dans les vestiaires joueurs
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs
- La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.

- **VERBERIE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 606670101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/11/2023.

Date de la visite : 15/05/2023 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2033, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public avant le 30/09/2023.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Porter la longueur des bancs de touche joueurs à 2,50m
- Installer un lavabo (EC/EF) et un miroir dans les vestiaires joueurs
- La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.



SUITE

- **VERBERIE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 606670102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 28/05/2023.

Date de la visite : 15/05/2023 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 60,40m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/09/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 2 – 600570202**

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 22/06/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle avec des vestiaires existants.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable pour une installation de niveau T3 PN
- Projet de réfection du terrain de football en pelouse naturelle
- Plans (Masse – Coupe transversale - Situation)
- Plan Arrosage

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable pour un Niveau T3 PN et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.6 Retraits de classement

La Commission prend connaissance du mail de la CDTIS Oise en date du 02/06/2023 constatant que les installations suivantes ne sont plus utilisées et que les Collectivités ne donnent pas suite aux demandes de classement malgré les relances

La Commission prononce le retrait de classement des installations suivantes et en informe les collectivités :

601559901	CIRES LES MELLO	Gymnase Complexe Sp. Le Beaucamp
606849901	VILLERS ST PAUL	Salle Emile Lambert
600579903	BEAUVAIS	Gymnase Morvan
604629901	NOAILLES	Gymnase de Noailles
604639901	NOGENT SUR OISE	Gymnase Berthelot
603509901	LASSIGNY	Gymnase de Lassigny
606849902	VILLERS ST PAUL	Gymnase Gaston Le Pite
604639902	NOGENT SUR OISE	Gymnase Les Coteaux
601049901	BRETEUIL	Gymnase de Breteuil
601759901	CREIL	Gymnase Jules Hury
601079901	BREUIL LE VERT	Gymnase Guy Boulet



SUITE

- **NOINTEL – STADE MUNICIPAL 2 – 604640102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/06/2023.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Daniel DUBOIS nous informant que le terrain n'est plus tracé et plus aucune compétition n'y est organisée depuis 4 ans.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **GRANDFRESNOY – STADE EXTERIEUR FUTSAL – NNI 602840199**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

Date de la visite : 09/06/2023 – Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mr Daniel DUBOIS - Membre de la CDTIS démontrant des largeurs de dégagements inférieures à 1m.

Au regard des éléments transmis, la Commission référence l'installation en retrait de classement. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE BRISSON – NNI 600570101**

Cette installation est classée en Niveau T1 PSH jusqu'au 30/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 30/06/2023.

Date de la visite : 09/06/2023 – Mme Joëlle LEMY - Présidente de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 941 Lux (sources IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.60

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement



3.4 Avis préalables

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 2 – 600570202**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/06/2027.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 02/03/2023 :

Eclairage moyen horizontal : 199 lux (source leds)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.59

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.81

Angle max d'inclinaison : 70

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6.

- **LA NEUVILLE SUR OUDEUIL – STADE MUNICIPAL – 604580101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 10/09/2029.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 28/02/2023 :

Eclairage moyen horizontal : 75.8 lux (requis mini au contrôle in situ en E7 : 75 lux)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.43

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.73

Angle max d'inclinaison : 71.5

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E7.

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **SILLY LE LONG – STADE LOUIS BOCQUET – NNI 606190101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.

La Commission prend connaissance du rapport de visite en date du 01/06/2023 indiquant qu'un lavabo (EC/EF) a bien été installé dans les vestiaires joueurs.

Remerciements

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE JEAN RENAUX – NNI 800210701**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 05/03/2023.

Date de la visite : 22/05/2023 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T4 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 65 m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **DOULLENS – STADE RENE NIQUET – NNI 802530102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/09/2029.

Date de la visite : 13/04/2023 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN.

La Commission prend note d'une mise en service au 01/02/2023

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 01/08/2023.

- **FRESSENEVILLE – STADE MARCEL POIRET – NNI 803600101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2023.

Date de la visite : 30/03/2023 – Mr Grégory HORVILLE - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 30/03/2023

La Commission note que la longueur de l'aire de jeu ne fait que 99,30m (longueur minimum requise pour le niveau T5 : 100m pour une installation existante).

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2033, sous les réserves suivantes à lever avant le 30/09/2023 :

- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Tracer la zone technique en pointillés



SUITE

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **DOULLENS – STADE RENE NIQUET – NNI 802530102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 01/08/2023.

Date de la visite : 24/03/2023 – Mr Pascal CARLIER – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 196 lux (sources Led)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.48

U2h Facteur d'uniformité : 0.70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 16/06/2027.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ALBERT – STADE DU VELODROME 1 – NNI 800160201**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 26/09/2029 et l'éclairage est référencé en E.Entraînement jusqu'au 17/01/2024.

Date de la visite : 26/04/2023 – Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 160 lux (sources IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.42

U2h Facteur d'uniformité : 0.63

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 16/06/2025.

3.3 Changements de niveau de classement



3.4 Avis préalables

- **PERONNE – STADE DANIEL BOINET 3 – 806200103**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 22/03/2032.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 02/03/2023 :

Eclairage moyen horizontal : 110 lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.53

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.75

Angle max d'inclinaison : 70

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E7.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
5. AFFAIRES DIVERSES

Le 16/06/2023
Michel RAVIART
Président